



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et un et le deux juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel,
Absents excusés : M. JACOB Patrick représenté par M. IPPOLITO Philippe,
Absents : Mme SAMPEDRO Nathalie

Nb de membres : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2021_19D : Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 05/07/2021 :

AR Prefecture

006-210600425-20210702-2021D19-DE
Reçu le 06/07/2021
Publié le 06/07/2021

Filière Administrative	Grade	Nombre de poste	Nombre d'heures	Obersvations		IB/IM
Catégorie B	Rédacteur	1	35 h	poste fermé au 01/08/2021	Emploi permanent	
	Rédacteur principal 2ème classe	1	35h	poste ouvert au 05/07/2021	Emploi permanent	
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	15 h		Emploi permanent	CDI
	Adjoint Administratif	1	35 h		Emploi permanent	
	Agent d'accueil	1	35 h		Bes oin s ais onnier	354/330
	Agent d'accueil	1	17h50	CDD	Emploi non permanent pour accrois s ement temporaire d'activité	457/400
Filière Technique						
Catégorie C	Adjoint technique	1	35 h		Emploi permanent	354/332
	Adjoint technique	1	25h	CDD	Emploi non permanent pour accrois s ement temporaire d'activité	410/368
	Adjoint technique	1	35 h	CDD	Emploi non permanent pour accrois s ement temporaire d'activité	354/330
Filière sportive						
Catégorie C	Educateur des activités physiques et sportives	2	28h	CDD	Bes oin s ais onnier	478/415

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à recourir en cas de congés (annuels ou de maladie), de cessation de fonctions, ou autres empêchements des agents en poste à recourir à des agents contractuels pour assurer un service minimum,
- **Autorise** Monsieur le Maire, en fonction de l'ancienneté, de la valeur professionnelle de l'agent et des résultats des entretiens professionnels à revaloriser la rémunération des agents en CDI,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 06/07/2021

Et publication ou notification du 06/07/2021



LE MAIRE
Roger MARIA